

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil
1	2021-10-04	Fanny	Lalonde		Qualité de l'air / micro particules et poussière dans l'air en permanence	Je suis intéressée de savoir si des études de la qualité de l'air ont été faite / sont faites dans le quartier Griffintown particulièrement, en cette période de travaux abondants. La quantité de poussière dans l'air en permanence est facile à observer puisqu'on la voit à l'oeil nu et qu'elle se dépose constamment sur notre mobilier extérieur, mais je suis sincèrement inquiète des effets à long terme sur la santé des résidents en tenant compte de la quantité de micro particules que l'on respire, en sachant très bien que celles-ci sont absorbées par le sang et qu'elles peuvent être très nocives sur la santé. Depuis quelques jours, j'observe le camion nettoyeur de rue passer plusieurs fois par jour sur ma rue, mais à part soulever la poussière avec ses brosses, celui-ci ne fait pas grand chose de bénéfique puisque la rue est à peine humide après son passage alors on peut s'imaginer le résultat. Si seulement le camion était efficace, ça aiderait déjà un peu.	MAH (DAUP) : Service de l'environnement s'occupe de ces questions. Chantiers ont obligation de faire des demandes pour des rejets atmosphériques temporaires. Toutefois, le Réseau de surveillance de la qualité de l'air n'a pas de station de mesure dans Griffintown, mais la station 103 York/Roberval de l'arrondissement Le Sud-Ouest est située à seulement 4 km du quartier et fait partie du même secteur. La Ville de Montréal mesure la qualité de l'air sous la forme d'une valeur numérique appelée « indice de la qualité de l'air (IQA) ». L'IQA de cette station en 2020 était majoritairement bon (231 jours) et acceptable (125 jours) avec seulement 10 jours de mauvaise qualité de l'air. Site internet disponible si vous constatez un problème ou par téléphone (514-280-4330)
2	2021-10-15	Kelly Anne	Collette		Fire escape	I need to know if my neighbor is allowed to install an air conditioner unit on our back gallery which we share. I have no way of getting my furniture up or down the stairs. It is blocking 75% of the gallery	CS : inspecteur est passé et la situation est réglée.
3	2021-11-13	Bérénice	Dupuis	Immeubles NOTre Dame	Ruelle des seigneurs - Chatham derrière le 1872-1918 Notre Dame Ouest	Bonjour Nous voulions savoir si l'entrée du stationnement sous-terrain de la nouvelle bâtisse 408 des Seigneurs coin Payette passerait par le Rue Payette ou par la ruelle derrière le 1872-1918 Notre Dame Ouest ? Il y a de nombreux commerces seulement dans le 1872-1874 Notre Dame Ouest( Robotique , antiquaire, biomédical, production cinéma, logistique transport encadreur, etc) qui utilisent 9 places de stationnement ainsi que le quai de chargement déchargement et livraisons donnant sur cette ruelle. Ce serait beaucoup plus pratique pour nos commerces et pour leurs usagés si leur entrée de stationnement passerait par Payette. Merci	MAH (DAUP) : petite ruelle transversale reliant ruelle commerciale à la rue Payette a été identifiée pour desservir le stationnement. Accès des véhicules se fera par la rue Payette

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil
4	2021-11-22	Magalie	Pagé	116 résidents de Ville Emard signataires de la pétition demandant la révocation du permis No 3001445275-21 de construire au 2120 rue Holy-Cross	Demande de révoquer le permis N° 3001445275-21 de construire au 2120 rue Holy-Cross, Ville-Émard et d'organiser une consultation publique ou écrite sur la construction prévue sur ce lot	<p>Considérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-que le projet de construction au 2120 HolyCross suscite de nombreuses préoccupations parmi les résidents du voisinage tel que démontré par la pétition présentée à nos élus;</li> <li>-que ce projet aura de multiples implications sur le milieu de vie de nombreux résidents;</li> <li>-que la démarche J'informe mon voisinage a été implantée en janvier 2021 dans l'arrondissement du Sud-Ouest et vise justement à tenir compte de la connaissance du milieu des résidents du voisinage;</li> <li>-que le permis de construction pour ce projet a été délivré en mars 2021;</li> <li>-que si le 2120 HolyCross comportait un immeuble bâti que le propriétaire voulait agrandir, les voisins immédiats auraient été consultés;</li> </ul> <p>comment se fait-il que la démarche J'Informe mon voisinage n'ait pas été appliquée? Peut-on affirmer que le processus qui a mené à la délivrance du permis de construire a pris en considération les intérêts des voisins immédiats et que les droits de ceux-ci n'ont pas été lésés?</p>	MAH (DAUP) : processus d'analyse du dossier révisé par le CCU avant approbation par le conseil. Analyse ne permet pas de sauver plus d'arbres. Étude d'impact d'ensoleillement a été déposée afin de prendre en compte intérêt des voisins.

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil
5	2021-11-22 2	Véronique	Désilets	116 résidents de Ville Emard signataires de la pétition demandant la révocation du permis No 3001445275-21 de construire au 2120 rue Holy-Cross	Demande de révoquer le permis N° 3001445275-21 de construire au 2120 rue Holy-Cross, Ville-Émard et d'organiser une consultation publique ou écrite sur la construction prévue sur ce lot.	Concernant la construction du projet 2120 rue Holy Cross et étant citoyenne-proprétaire sur la Rue Briand, je demande au Conseil d'arrondissement pourquoi il n'y a pas eu de consultation publique ou écrite pour ce projet qui affectera de manière permanente le caractère du voisinage? On parle ici d'un îlot de chaleur qui remplacera dorénavant un îlot de verdure et de fraîcheur. Ce projet va en contradiction avec la ruelle verte que nous nous efforçons de concevoir et de maintenir. Ce projet va aussi en contradiction avec la politique affichée de l'administration de Projet Montréal pour une ville plus verte.	MAH (DAUP) : chaque municipalité a des paramètres pour développer un terrain. C'est le règlement de zonage. Dans ce cas là, une opération cadastrale a été faite. Suite à cela, demande de permis a été déposée qui respecte tous les paramètres prévus au conseil. AMS : des citoyens siègent sur le CCU, citoyens ont une expertise en urbanisme. Question des arbres a été soulevée au CCU. Pour refuser le projet, aurait fallu des non-conformités ou que le projet soit contraire aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA. Dans ce cas-là, il n'a pas été possible de refuser ce projet.

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil
6	2021-11-22 2	Enrique	Sosa		Comprendre les règles des permis de construction, d'abattage des arbres qui protègent l'environnement	<p>Enrique Sosa Manrique 6245 rue Briand H4E 3K8</p> <p>Je déplore la perte des arbres et des oiseaux du jardin Yvon Lamarre, une véritable forêt urbaine, qui sera remplacée avec un condo. Ce que j'aime de Ville-Émard c'est que la plupart des maisons préservent le style et l'espace pour les jardins. D'autre, j'ai démangé ici, à ma résidence présente, parce que le condo où j'habitais avait de problèmes des égouts.</p> <p>Est-ce qu'il y a eu une étude d'impact environnemental pour éviter que l'augmentation de la densité de population ne cause pas de problèmes ?</p> <p>Les propriétaires doivent respecter tous et respecter le zonage patrimonial, alors, j'aimerais si le bâtiment construit maintenant le style des maisons de la rue Briand et Holy Cross, de Ville-Émard ?</p>	MAH (DAUP) : arrondissement a des outils de planification = plan d'urbanisme. Intégration par la facture architecturale est recherchée sans calquer architecture du passé. Dans le quartier, murs sont mitoyens, maisons sont contiguës, d'où l'implantation sur les marges latérales.
7	2021-11-23 0	Dr Mary	White-Kaba	116+ résidents de Ville Emard signataires de la pétition demandant la révocation du permis No 3001445275-21 de construire au 2120 rue Holy-Cross'	Demande de révoquer le permis N° 3001445275-21 de construire au 2120 rue Holy-Cross, Ville-Émard et d'organiser une consultation publique ou écrite sur la construction à prévoir sur ce lot.	<p>Ma petite-fille est née hier. Permettre la poursuite du projet dans le lot voisin la condamnera à grandir face à un mur haut de 2 étages qui fermera le côté arrière de notre maison familiale, et à être exposée aux regards de 4 condos quand elle jouera dans notre jardin. Sans faute de notre part et sans avertissement, nos voisins et nous nous trouvons impuissants devant un fait accompli. Nous n'avons appris qu'informellement 17 jours avant le début du chantier l'emplacement et les dimensions du bâtiment prévu – qui pèsera lourdement sur notre qualité de vie, notre intimité et la valeur de nos propriétés. Nous supposions naïvement que l'Arrondissement veillait à nous éviter tout éventuel préjudice dû à cette construction. L'absence de notification nous a empêchés de faire opposition à ce projet déjà approuvé. Pourquoi l'Arrondissement ne nous a-t-il pas protégés contre ce grave préjudice insoupçonné, et que fera-t-il pour rectifier le tort qu'il permet au constructeur de nous infliger?</p>	MAH (DAUP) : arrondissement a à coeur intégration des projets. Processus J'informe mon voisinage a été mis en place. Projet soumis au PIIA. Soumis au CCU. Obligation d'équité procédurale. Demande du promoteur déposée avant instauration du processus J'Informe mon voisinage.
8	2021-11-23 1	Michel	Benoit		Musiciens à la Place du Marché	Quels sont les critères pour l'octroi d'un permis de musiciens publics à la Place du Marché ? Est-ce qu'on tient compte du fait qu'un immeuble résidentiel (Les Jardins du Canal) est situé en face de la Place?	CS : Si amplification, un permis est nécessaire. Appeler le BAM pour avoir un permis.

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil
9	2021-11-24	Marie-Eve	Peltier		Stationnement intervenants santé mentale	Bonjour, mon nom est Marie-Eve Peltier, je suis infirmière en CE de l'hôpital Douglas dans notre quotidien , nous devons nous rendre dans des endroits où les stationnements sont impossibles a trouver .La plupart de nos clients ont une ordonnance de traitement pour les "forcer" a prendre la médication il ne sont donc pas très collaborants pour les rencontrer ailleurs que dans leur domicile . Récemment j'ai dû faire activer une ordonnance de traitement car le client refusait de se rendre dans un endroit autre que son appartement ( méfiant ) et qu'à plusieurs reprises je n'ai pas pu donner la médication étant donné qu'il n'y avait pas.de stationnement ( payant ou non) à 1km à la ronde. Cela m'a brisé le coeur d'entamer des démarches juridiques car je n'étais pas capable de trouver un stationnement pour administrer une médication .Y a t'il une "vignette" valide pour tous les secteurs du sud ouest qui pourrait être fournie à notre équipe pour nous aider dans notre travail ?	CS : arrondissement émet vignettes réservées aux intervenants disposant des services de maintien à domicile, rattaché à un établissement visé par la loi sur les services de santé et les services sociaux. Demandes effectuées auprès du 311.

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil
10	2021-12-12	FLORIAN	BOBEUF		aménagement	<p>Bonjour</p> <p>En fin d'hiver passé, j'ai fait mention que l'organisme/la personne qui était en charge de <a href="http://www.skigrandsudouest.com/">http://www.skigrandsudouest.com/</a> informait de façon frauduleuse sur l'état des 3 sentiers répertoriés concernant les traces effectuées (en fait, réalisées par les skieurs eux-mêmes!): qu'en est-il pour cette année (PS: d'ailleurs, que se passe-t-il pour la section nord du canal lachine qui a disparu du site?)</p> <p>Également, j'avais posé la question de l'aménagement de l'espace en dessous de l'a15, au niveau du complexe gadbois: j'avais proposé l'équivalent du trekfit park du dessous de l'a10; on m'avait répondu que cela servait aux autobus pour faire des manœuvres: toutefois, toute l'année, j'y ai vu un stationnement grandissant de voitures! que se passe-t-il a ce sujet un an après ainsi que pour le reste de l'aménagement des aires sous l'a15 au nord et au sud du canal lachine?</p> <p>Cordialement</p>	<p>AV : ski de fond grand Sud-Ouest - contrat donné à un entrepreneur. Données communiquées à l'entrepreneur. Pour la portion Parc Canada, les 2 côtés seront damés. Aménagements seront mis en place sous l'échangeur : stationnements vont disparaître.</p>